



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

APPEL A CANDIDATURES

Création d'une plateforme d'appui au déploiement du dispositif SESAME animation-sport

**DIRECTION REGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU LOIRET**

*Pôle certification - formation - emploi
Service animation et sport*

Clôture de l'appel à candidatures : 6 mars 2017

Sommaire

I.	Cadre de l'appel à candidatures	3
1.	Objet de l'appel à candidatures.....	3
2.	Contexte.....	3
2.1	Bénéficiaires.....	3
2.2	Déploiement régional	3
2.3	Nature des actions prises en charge et la gestion financière.....	4
II.	Prestations attendues de l'organisme partenaire.....	4
1.	Repérage des bénéficiaires.....	5
2.	Mise en œuvre administrative et financière du dispositif	5
2.1	Entrée dans le dispositif.....	5
2.2	Mise en œuvre et suivi des actions de formation	5
2.3	Suivi du dispositif	5
3.	Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sortants.....	6
III.	Période de réalisation et financement de l'opération.....	6
1.	Période de réalisation.....	6
2.	Financement de la plateforme	7
IV.	Modalités de sélection	7
1.	Récapitulatif des attendus :.....	7
2.	Critères de sélection pour le choix du partenaire	7
3.	Réception des candidatures	8
4.	Sélection finale	8

I. Cadre de l'appel à candidatures

Le dispositif SESAME est un dispositif d'accompagnement à la professionnalisation d'un public cible, dans le champ de l'animation et du sport. Ce dispositif peut, le cas échéant, se traduire, par la mobilisation de soutiens financiers.

1. Objet de l'appel à candidatures

Le présent appel à candidatures a pour objectif la sélection d'un partenaire unique pour faciliter la déclinaison opérationnelle du dispositif SESAME sur le territoire régional.

Aussi le partenaire retenu devra être en mesure de proposer, seul ou en partenariat solidaire, un plan d'action sur les 3 phases suivantes :

- participer au repérage des publics cibles
- réaliser la prise en charge administrative et financière des parcours de qualification des jeunes entrés dans le dispositif SESAME, accompagné d'un dispositif de suivi et de reporting régulier
- faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sortant du dispositif, en mobilisant, notamment des employeurs

2. Contexte

SESAME (Sésame vers l'emploi dans le sport et l'animation pour les métiers de l'encadrement) est un dispositif inscrit dans le cadre des mesures issues du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) qui s'est tenu le 6 mars 2015, et qui visait à renforcer certaines valeurs comme le vivre ensemble, la cohésion sociale et la citoyenneté, suite aux événements survenus en France en janvier 2015.

2.1 Bénéficiaires

Le dispositif, déployé depuis septembre 2015, doit permettre aux jeunes les plus éloignés de la qualification, de bénéficier d'un accompagnement renforcé et individualisé vers un emploi d'éducateur sportif ou d'animateur. Les bénéficiaires sont :

- des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle,
- résidant au sein d'un quartier politique de la ville (QPV) ou d'une zone de revitalisation rurale (ZRR),
- qui envisagent un projet professionnel dans le secteur de l'animation et du sport et expriment une réelle motivation pour l'encadrement des activités physiques et sportives ou des activités socioculturelles

2.2 Déploiement régional

Le dispositif, défini par circulaire et piloté par l'Etat, implique une articulation entre l'échelon d'intervention régional et l'échelon départemental. A cet égard les services de l'Etat (DRJSCS et DDCS/PP) ont chacun identifié un référent localement (*annexe 1*). L'ensemble des référents constitue le réseau régional.

Le référent conduit l'accompagnement sur son territoire, en mobilisant, le cas échéant, différents partenaires institutionnels et ou acteurs locaux de l'emploi, de la formation, de l'insertion... Ce réseau de référents est coordonné au niveau régional et se réunit régulièrement pour harmoniser les pratiques, lever des freins par des stratégies régionales et définir de nouvelles orientations éventuelles.

Chaque jeune identifié est accueilli par le référent de la DDCS/PP pour identifier précisément son projet professionnel, puis définir un parcours de formation au regard de ses expériences, ses compétences actuelles et celles attendues pour entrer en formation. Les freins et les leviers potentiels sont recensés au regard du statut du jeune et de sa situation géographique et sociale, parfois en partenariat avec la mission locale.

Le référent est ainsi en mesure d'envisager avec le jeune un parcours, parfois en plusieurs étapes, comprenant des remises à niveaux ou des formations pré-qualifiantes, pour le conduire à une qualification donnant accès à un métier du champ du sport ou de l'animation : BAPAAT (diplôme de niveau V) ou le BPJEPS (diplôme de niveau IV), ou éventuellement le DEJEPS (diplôme de niveau III). Le CQP peut être une étape du parcours vers ces diplômes d'Etat.

A cette fin, il peut se rapprocher de l'employeur éventuel, de l'OPCA, Pôle Emploi ou tout autre acteur, partie prenante du projet, pour faciliter la mise en œuvre du parcours.

2.3 Nature des actions prises en charge et la gestion financière

Le déploiement du dispositif est réalisé sur la base d'un montant moyen de 2000€ par jeune, avec une cible de 110 entrées fin 2017, inégalement répartie entre des parcours « sport » et des parcours « animation » (supports budgétaires différents et non fongibles).

Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du dispositif, le réseau régional s'est fixé des seuils maximums de prise en charge. Ces seuils ont été fixés en fonction des niveaux de qualification et de leur coût moyen (*Annexe 2*).

Le réseau régional a également statué sur la nature des frais qui peuvent être couverts dans le cadre du dispositif : les frais pédagogiques mais également les frais annexes liés à la formation (hébergement, restauration, transport) dans la limite des plafonds fixés dans l'annexe1. Il se réserve la possibilité d'étudier toute mesure adaptée, en vue de favoriser les parcours de qualification et d'accès à l'emploi dans les métiers du sport et de l'animation.

Il est à noter que les financements SESAME sont mobilisés de manière subsidiaire : certains parcours peuvent être mis en œuvre sans ce soutien financier car ils sont soutenus par d'autres dispositifs de droit commun. En effet, l'accompagnement individualisé peut parfois se traduire par une mise en réseau d'acteurs qui conduit à des prises en charges extérieures.

II. Prestations attendues de l'organisme partenaire

Le partenaire doit présenter une organisation (« plateforme ») qui permette une lisibilité du dispositif, une convergence des informations, une mutualisation des moyens pour leur utilisation rationnelle, un suivi de la mise en œuvre des parcours, un suivi financier précis, un suivi des jeunes sortants.

1. Repérage des bénéficiaires

Le repérage des jeunes peut être réalisé par différents canaux : référents départementaux SESAME, missions locales, délégués du préfet etc. Il est attendu que le partenaire retenu soit en capacité d'intervenir en appui dans les actions de repérage, compte tenu de sa connaissance des secteurs professionnels, du territoire et des acteurs.

L'organisme doit être en mesure de proposer un dispositif de **maillage territorial pour identifier les jeunes** intéressés par ces secteurs professionnels, en menant des actions à cette fin ou en s'associant à d'autres structures en lien directs avec ces publics.

2. Mise en œuvre administrative et financière du dispositif

2.1 Entrée dans le dispositif

Les jeunes identifiés seront alors orientés vers le référent de la DDCS(PP) de proximité pour bénéficier d'un positionnement et identifier un parcours adapté.

L'entrée dans le dispositif sera formalisée par le référent de la DDCS(PP) au moyen d'une notification (*annexe3*) qui identifie le candidat et le projet envisagé (secteur et qualification visée).

Le référent établit avec le jeune un positionnement et identifie un parcours adapté. Une planification des actions est envisagée, avec identification des freins éventuels et des leviers.

Le partenaire peut-être sollicité pour collaborer à cette phase d'accompagnement et contribuer à lever les freins repérés.

2.2 Mise en œuvre et suivi des actions de formation

Le partenaire est destinataire, par les services de l'Etat (réseau DDCS/PP) de la convention individuelle de chaque jeune entrés dans le dispositif qui précise les actions de formation validées.

Le partenaire devra en assurer la mise en œuvre et l'évaluation :

- auprès de l'organisme de formation sur le plan de la présence du jeune, l'obtention ou non de la qualification et de la facturation
- auprès des co-financeurs
- auprès des référents DDCS(PP) afin d'envisager les suites à donner pour le jeune

Le partenaire doit offrir une capacité de gestion qui permette la prise en charge de frais pédagogiques, comme de frais annexes selon les dispositions envisagées avec le référent (cf. II.2 nature des actions prises en charge), **et ce, quel que soit la nature ou la localisation du créancier.**

2.3 Suivi du dispositif

Suivi qualitatif :

- l'opérateur **identifie un correspondant** pour faciliter les échanges autant que de besoin entre les différents acteurs, et chargé de transmettre et expliciter les reportings. Celui-ci est invité aux réunions régionales organisées par la DRDJSCS sur SESAME (trois à quatre par an). Le suivi qualitatif doit permettre de renseigner la situation d'un jeune à tout moment dans son parcours.
- Il présente les outils de suivi de son choix, qui devront comprendre a minima à l'issue de chaque action de formation suivie par un jeune : une attestation de suivi de formation, les résultats de l'évaluation du stagiaire, le bilan pédagogique de l'organisme, la facture établie au nom de la « plateforme » à lui transmettre dans les délais prévus après la réalisation de la formation.

- Il informe les acteurs concernés des sessions à re-planifier, du bon déroulé des actions, des absences et autres difficultés rencontrées par les stagiaires... ;
- Il s'enquiert des suites à donner à l'issue de chaque étape du parcours du jeune (auprès du jeune lui-même, et du référent en DDCS/PP notamment) pour anticiper les étapes suivantes.

Suivi financier :

- l'opérateur présente les outils qui organisent le suivi financier en assurant le respect des objectifs cibles et la consommation des crédits sur les deux secteurs distincts (sport et animation), et en permettant de renseigner les reporting ci-dessous.
- Il contribue au suivi statistique et financier selon des **reporting mensuels** (pour le 1^{er} de chaque mois) permettant d'identifier :
 - o Identité du stagiaire (identité, coordonnées et QPV/ZRR)
 - o Niveau de qualification
 - o Statut (employeur le cas échéant)
 - o Qualification visée et action de formation en cours (diplôme, dates de formation, OF)
 - o Nature et montant des prises charge, répartition par financeur
 - o Etat de consommation des crédits (réellement engagés) par bénéficiaire

3. Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sortants

Chaque bénéficiaire SESAME se verra notifier sa sortie du dispositif par son référent en DDCS(PP) et la DRDJSCS (*annexe 4*), soit suite à l'obtention de la qualification visée, soit pour abandon ou réorientation.

Le partenaire sélectionné propose une méthodologie d'accompagnement et de suivi de l'insertion professionnelle des jeunes.

Il propose :

- Un dispositif d'accompagnement vers l'emploi si nécessaire pour les « sortants positifs » comme les « sortants en échec » en lien avec les référents départementaux.
- Une méthodologie et des outils de suivi des jeunes à 7 et 12 mois de la sortie du dispositif SESAME permettant une analyse partagée et des perspectives sur ce type de dispositif.

L'enjeu majeur étant de contribuer à l'insertion professionnelle de ces publics, **il est attendu que 70% des jeunes bénéficiaires signent un contrat de travail dans les métiers de l'encadrement du sport et de l'animation dans les 12 mois suivant leur sortie du dispositif.**

III. Période de réalisation et financement de l'opération

1. Période de réalisation

La plateforme est mise en place jusqu'au 31 décembre 2018, période qui pourra être prolongée par avenant, notamment dans l'éventualité de la reconduction du dispositif SESAME ou d'un dispositif poursuivant les mêmes finalités.

A l'issue du dispositif, l'ensemble des données concernant la conduite du dispositif, son évaluation, ainsi que les bénéficiaires et leurs parcours seront transmis à la DRDJSCS.

Aucune utilisation des données personnelles des bénéficiaires ne pourra être utilisée à d'autres fins que celles poursuivies par le dispositif, ni pendant, ni à l'issue de celui-ci.

2. Financement de la plateforme

Les crédits dédiés spécifiquement au financement des parcours des bénéficiaires s'élèvent à :

Champ du sport : **147 000 €**

Champ de l'animation : **48 000 €**

Les crédits dédiés au pilotage de la plateforme s'élèvent à :

Frais de gestion : **20 526 €**

Les crédits dédiés aux parcours des bénéficiaires qui ne seront pas consommés au 31/12/018, feront l'objet d'un reversement à la DRDJSCS.

IV. Modalités de sélection

1. Récapitulatif des attendus :

- ✓ Identification d'un chef de projet
- ✓ Mise en place d'actions de repérage
- ✓ Suivi de la mise en œuvre de la convention jusqu'à son évaluation et mise en paiement
- ✓ Suivi financier et transmission des reporting
- ✓ Mise en place d'actions d'accompagnement à l'emploi
- ✓ Formalisation et mise en œuvre d'un outil de suivi de cohorte Sauvegarde de toutes les pièces justificatives originales permettant de justifier la réalisation des actions de formation et l'engagement des crédits en cas de contrôle.

2. Critères de sélection pour le choix du partenaire

Le partenaire sera sélectionné au regard des critères suivants :

Critères
Appropriation des enjeux et des objectifs du dispositif
Capacité à mobiliser et à conventionner avec les acteurs éventuels (jeunes, employeurs, organisme de formation, OPCA) dans les deux champs professionnels concernés
Qualité techniques et pédagogiques des propositions
Connaissance des filières de formation professionnelles et volontaires dans les secteurs du sport et de l'animation, et/ou d'insertion en direction des publics ciblés
Capacité à déployer la plateforme en toute impartialité et neutralité vis-à-vis des organismes associés

Capacité à mailler le territoire régional

Fluidité et simplicité des circuits administratifs

Capacité à mobiliser une équipe ; des ressources humaines et techniques

3. Réception des candidatures

**La candidature accompagnée de la proposition définitive et complète doit être envoyée
au plus tard le 6 mars 2017
en format électronique, par mail à DRJSCS45-CFE-JS@drjscs.gouv.fr**

Les candidatures reçues après cette date seront déclarées irrecevables.

**Pour toute information complémentaire, contactez
Sandrine.troadec@drjscs.gouv.fr
02.38.77.49.43**

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS)
122 rue du faubourg Bannier - CS 74204 - 45042 ORLEANS CEDEX 1
Standard : 02 38 77 49 00 - Fax 02 38 53 98 99 - centre-val-de-loire.drdjscs.gouv.fr/

4. Sélection finale

Un comité de sélection examinera les candidatures le **10 mars 2017**. Le partenaire retenu sera informé par la suite de la décision.



Annexe 1 : Liste des référents départementaux

18- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cher

Dominique LIENASSON • 02.36.78.37.51
dominique.lienasson@cher.gouv.fr

28- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Eure et Loir

Stéphanie BEAUR • 02.37.20.51.02
stephanie.beaur@eure-et-loir.gouv.fr

36- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Indre

Jean-Luc BIZET • 02.54.53.82.06
jean-luc.bizet@indre.gouv.fr

37- Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Indre et Loire

Nadège VRILLON • 02.47.70.11.22
nadege.vrillon@indre-et-loire.gouv.fr

Arnaud LOUSTALOT • 02.47.70.25.59
arnaud.loustalot@indre-et-loire.gouv.fr

41- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Loir et Cher

Jean-Raoul BAUDRY • 02.54.90.97.36
jean-raoul.baudry@loir-et-cher.gouv.fr

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Centre-Val de Loire et du Loiret

Direction départementale :

1) Gwénaëlle CROTTE-BRAULT • 02.38.42.42.12

gwenaelle.crotte-braut@loiret.gouv.fr

2) Guillaume PICHARD • 02.38.42.42.13

guillaume.pichard@loiret.gouv.fr

Direction régionale :

Sandrine TROADEC • 02.38.77.49.23

sandrine.troadec@drjscs.gouv.fr

Annexe 2 : Nature des formations et seuils de prise en charge maximum dans le cadre du dispositif SESAME en région Centre-Val de Loire

Nature des formations pouvant lieu à un financement SESAME		Financement SESAME maximum par candidat*
Pré-qualifications	PSC1	50 €
	BAFA / BAFD	400 €
	BNSSA-PSE1	500 €
	Actions de pré qualification	500 à 2000 €
Qualifications professionnelles	CQP ou Titre professionnel	2 000 €
	BPJEPS / DEJEPS	6 000€

* Le montant maximum de prise en charge peut couvrir des frais pédagogiques comme des frais annexes liés à la formation suivie par le jeune. Les dispositifs de droit commun et/ou **toute autre forme de co-financement doivent pouvoir être envisagés avant de soutenir l'action à hauteur du montant maximum.**

Annexe 3 : Notification d'entrée

SESAME

PARCOURS SESAME VERS L'EMPLOI DANS LE SPORT ET L'ANIMATION POUR LES METIERS D'ENCADREMENT

Attestation d'entrée dans le dispositif

Je, soussigné¹né(e) le.....

demande mon admission dans le dispositif SESAME

Mail : tél : Signature :

résidant en : QPV ZRR

Le candidat a bien été reçu(e) par :

- le service DRDJSCS/DDCS(PP) de :
- en date du :

pour mener à bien un parcours d'insertion professionnelle dans les métiers

- du sport
- de l'animation socioculturelle,

qui intègre des acquisitions d'expériences, des temps de mise à l'emploi et/ou un parcours de formation visant l'obtention d'une qualification professionnelle délivrée par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports afin de favoriser l'employabilité à temps complet sur l'ensemble du champ jeunesse et sports. Le parcours pourra également intégrer l'acquisition d'une certification professionnelle de type CQP, voire des formations pré qualifiantes.

Si nécessaire, des moyens financiers pourront être mobilisés pour permettre la mise en œuvre du parcours de formation. La demande et les modalités seront formalisées dans le cadre d'une convention établie par le référent du candidat.

A ce stade la qualification professionnelle visée est :

Le parcours du candidat sera suivi par :

Le candidat s'engage à suivre la totalité des actions de formation sur lesquelles il s'inscrira en accord avec son référent à la DDCS/PP, à se présenter aux épreuves de certification et à informer le référent départemental de toutes difficultés rencontrées ou de tout changement de situation. En cas d'abandon de la formation non justifié et non motivé, la direction régionale se réserve la possibilité de mettre fin au dispositif.

La DRJDSCS Centre Val de Loire - Loiret valide l'entrée dans le dispositif SESAME

à la date du :

**Le directeur départemental de la cohésion
sociale et de la protection des populations,**

**Pour la directrice régionale et départementale
et par délégation,
l'inspectrice de la jeunesse et des sports,**

Laëtitia BESSOULE

¹ Précisez le nom, prénom, n° de sécurité sociale ou date de naissance

² Précisez le nom du référent DDCS(PP)

³ Signature suivie du nom et prénom du signataire



Annexe 4 : Notification de sortie

SESAME

PARCOURS SESAME VERS L'EMPLOI DANS LE SPORT ET L'ANIMATION
POUR LES METIERS D'ENCADREMENT

Notification de sortie du dispositif

Mme / M. est entré(e) dans le dispositif le
(JJ/MM/AAAA), afin de préparer le diplôme

Sa sortie du dispositif prends effet au pour le motif suivant :

- En raison d'un absentéisme injustifié,
- Le candidat a finalisé son parcours et obtenu le diplôme visé
- Le candidat a suivi l'intégralité du cursus préparatoire au diplôme visé, sans pour autant réussir aux épreuves permettant son obtention.
Une qualificationa toutefois été obtenue.
Une prolongation de parcours à des fins d'obtention du diplôme ne pouvant être envisagée, il est mis un terme, à compter de ce jour, à la participation de Mme / M. au dispositif.
- Le candidat s'est orienté sur un nouveau dispositif :
.....
.....
.....
- Autre motif :
.....
.....
.....

A, le

Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations,

**Pour la directrice régionale et départementale et par délégation,
l'inspectrice de la jeunesse et des sports,**

Laëtitia BESSOULE

Répartition des activités et circuit d'information entre la plateforme SESAME et les services déconcentrés de l'Etat

Le Réfèrent DDCS(PP)	DRDJSCS	Plateforme SESAME
Procède au repérage des jeunes		Contribue au repérage des jeunes et oriente vers le réfèrent DDCS(PP) de proximité le cas échéant
Reçoit le jeune Propose son entrée dans le dispositif au moyen de la fiche de notification (renseignements élémentaires sur identité et projet visé)	Valide l'entrée et transmet la notification par voie électronique aux : - Jeune - réfèrent - Plateforme	Accuse réception pour reporting/suivi
Réalise avec le jeune son positionnement : - Etapes du parcours - Repérage des sessions et OF avec devis - Mobilisation des partenaires et financements éventuels - Elaboration de la convention individualisée	Valide la convention et la transmet par voie électronique aux : - Jeune - Réfèrent - Plateforme	Contribue à la mobilisation des partenaires si besoin Accuse réception de la convention pour reporting et suivi de l'exécution de l'action de formation avec : - Le jeune - L'OF - Les co-financeurs Réalise le bilan de l'action de formation et transmet les informations au réfèrent et à la DR
Idem pour une deuxième étape du parcours le cas échéant etc...	Idem pour une deuxième étape du parcours le cas échéant etc...	Idem pour une deuxième étape du parcours le cas échéant etc...
Propose la sortie du dispositif au moyen d'une fiche (avec motif)	Valide la sortie du dispositif et transmet la notification par voie électronique aux : - Jeune - Réfèrent - Plateforme	Accuse réception pour un suivi à 12 mois, et un accompagnement vers l'emploi si besoin
Réceptionne, pour information, les éléments de reporting	Réception des éléments de la plateforme Transmission mensuelle au ministère Bilan trimestriel auprès des référents	Reporting qualitatif et financier mensuel auprès de la DR